

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 octobre 2025, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEAUD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEAUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : ZAPATERIA Béatrice donne pouvoir à PEYRON Michel, TETENOIRE Michèle donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, SILVE Wiebke donne pouvoir à EYMEAUD Chantal, DIDIER Alexandre donne pouvoir à PARPILLON Christian, BLANCHET Ouria donne pouvoir à DEPEILLE Zoia, MAILLARD Laurent donne pouvoir à GAMBAUDO Georges, SCARAFAGIO Stéphane, MARROU Jehanne, BERTRAND Gina.

Absents : GOURLAIN Mireille, RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert, BACHENET Claude.

RAPPORT N° 2025/223 : Convention relative à la participation de la communauté de communes à la commune d'Embrun pour le projet Musique à l'école sur Serre-Ponçon

La communauté de communes de Serre-Ponçon, au titre de sa compétence facultative « *Culture - Offrir une culture musicale et de danse au territoire par une participation financière à l'Ecole municipale de musique et de danse d'Embrun et à d'autres initiatives municipales complémentaires d'enseignements artistiques ayant un impact sur l'ensemble du territoire* » ; soutient financièrement l'action « *Musique à l'école sur Serre-Ponçon* » portée par l'Ecole municipale de musique et de danse de la Ville d'Embrun.

Ce projet consiste à permettre à un musicien intervenant, « *Dumiste* » (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) d'intervenir dans les écoles maternelles et primaires recensées sur le territoire de Serre-Ponçon afin de dispenser des cours d'éveil musical.

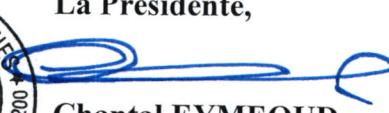
Vu lors de la séance de la commission culture et patrimoine du jeudi 09 octobre 2025, il est proposé une participation financière de 22 500 € à la commune d'Embrun pour l'Ecole de Musique et de Danse d'Embrun pour mener à bien cette action du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 (confer convention de partenariat annexée).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'ADOPTER** les termes de la convention ci-après annexée,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention afférente,
- **DE PRELEVER** les crédits correspondants à l'article 62875 du budget communautaire 2026.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,

Chantal EYMEAUD

